

COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 33, en date du 6 FEVRIER 1974, relatif au paiement à Monsieur HOCHÉ, Conservateur des Hypothèques à Saint-Denis, d'un mémoire pour la publication de l'acte administratif des 30 Octobre 1973 et 14 Janvier 1974, portant cession gratuite par la Commune de Saint-Denis à l'Etat (Education Nationale) d'un terrain de 2 ha 50 a à Saint-Denis "Le Chaudron". (délibération du Conseil Municipal du 4 Juin 1973). - Montant de la dépense : HUIT MILLE CENT NEUF Frs CFA (8 109 Frs)

ARRETE N° 34, en date du 6 FEVRIER 1974, relatif au paiement à Maître d'AMBELLE de PEINDRAY d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Mademoiselle MARIANNE Sylviane. (délibération du Conseil Municipal du 13 Novembre 1973). - Montant de la dépense : CINQUANTE SIX MILLE QUATRE VINGT DIX Frs CFA (56 090 Frs).

ARRETE N° 35, en date du 7 FEVRIER 1974, pour la passation d'un contrat entre la COMPAGNIE GENERALE D'ASSURANCE (L'AFOI) et la MAIRIE de SAINT.DENIS pour la période de JANVIER/FEVRIER 1974. - Montant de la dépense : SOIXANTE SIX MILLE TROIS CENT TRENTE CINQ Frs CFA (66 335 Frs).

ARRETE N° 36, en date du 7 FEVRIER 1974, pour la passation d'un contrat entre la COMPAGNIE GENERALE D'ASSURANCE (L'A.F.O.I.) et la MAIRIE de SAINT.DENIS pour garantir la responsabilité civile de la Commune pour la période du 7 Janvier 1974 au 23 Février 1974. - Montant de la dépense : QUATRE VINGT DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE Frs CFA (82 650 Frs).

ARRETE N° 37, en date du 7 FEVRIER 1974 pour le renouvellement du contrat d'entretien concernant la machine comptable électronique N.C.R. entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et BLANCHE BIRGER INDUSTRIES pour la période du 1er Janvier 1974 au 31 Décembre 1974. - Montant de la dépense : TROIS CENT VINGT SIX MILLE SEPT CENT Francs CFA (326 700 Frs)

ARRETE N° 38, en date du 7 FEVRIER 1974, pour la passation d'un contrat entre JEUMONT REUNION et la MAIRIE de SAINT.DENIS pour l'entretien de la station de régénération d'eau de la Piscine du Barchois, pour la période du 2ème semestre 1973. - Montant de la dépense : QUATRE CENT UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEPT Frs CFA (401 967 Frs).

ARRETE N° 40, en date du 11 FEVRIER 1974, relatif au renouvellement des abonnements de la Commune à divers journaux et revues périodiques pour 1974.

ARRETE N° 42, en date du 15 FEVRIER 1974, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Bureau d'Etudes Topographiques LACROIX Pierre, pour l'exécution du relevé topographique du chemin du Cimetière à Saint-François en vue de l'établissement du projet pour son aménagement. - Montant des honoraires : QUATRE VINGT TREIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF Frs CFA (93 679 Frs).

ARRETE N° 44, en date du 18 FEVRIER 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise TOMI pour la réalisation d'une Case TOMI F.4. A.C. 73 à Saint-Denis au lieu dit Bois de Nèfles. - Montant des travaux : DEUX MILLIONS SEPT CENT TRENTE CINQ MILLE Frs CFA (2 735 000 Frs).

ARRETE N° 47, en date du 21 FEVRIER 1974, relatif au paiement à la Recette de l'Enregistrement de Saint-Denis pour diverses concessions et autorisations de passage à la Commune. - Montant de la dépense : CINQUANTE MILLE SIX CENTS Frs CFA (50 600).

ARRETE N° 48, en date du 21 FEVRIER 1974, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Constructions (S.B.T.P.C.) pour l'exécution des travaux de réfection de la clôture du Jardin Leconte de Lisle à Saint-Denis. - Montant du marché : UN MILLION SIX CENT SOIXANTE SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT HUIT Frs CFA (1 666 688 Frs).

ARRETE N° 49, en date du 21 FEVRIER 1974, pour la passation d'un contrat entre l'assurance "La Créole" et la Mairie de Saint-Denis, en vue de garantir la responsabilité civile de la Commune pour la période du 1er Février 1974 au 1er Février 1975, en cas d'incendie du bâtiment de la Police Municipale. - Montant de la dépense : 6 399 Frs.

ARRETE N° 52, en date du 26 FEVRIER 1974, pour la passation d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et la S.A.M.A.T. pour l'entretien de l'installation téléphonique de la Mairie de Saint-Denis du 1er Janvier 1974 au 31 Décembre 1974. - Montant de la dépense : QUATRE CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT ONZE Frs CFA (434 591 Frs).

ARRETE N° 55, en date du 26 FEVRIER 1974, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet HEBRARD, représenté par Monsieur Jean HEBRARD, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 6 classes maternelles à la Rivière. - Montant des honoraires : UN MILLION SIX CENT CINQUANTE MILLE Frs CFA (1 650 000 Frs).

ARRETE N° 56, en date du 26 FEVRIER 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Guy LEFÈVRE, décorateur, pour la décoration du groupe scolaire du Brûlé. - Montant de la dépense : DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE Frs CFA (245 000 Frs).

ARRETE-N°-57, en date du 27 FEVRIER 1974, relatif au paiement à Maître Paul LEMERLE d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Madame PAYET Jules Marceau et M. GRONDIN J. B. (délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 1973). - Montant de la dépense : QUATRE VINGT DEUX MILLE CINQ CENT NEUF Frs CFA (82 509 Frs).

ARRETE N° 58, en date du 27 FEVRIER 1974, relatif au paiement à Maître LEMERLE d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Madame CAZIMIR Noland (délibération du Conseil Municipal du 19 Septembre 1973). - Montant de la dépense : VINGT DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ Frs CFA (22 935 Frs).

ARRETE N° 59, en date du 27 FEVRIER 1974, relatif au paiement à Maître MACE des notes de frais pour l'établissement des actes de vente à la Commune de Saint-Denis de la propriété MAGNAN de BELLEVUE, appartenant aux consorts DIERX, de VILLECOURT, BOYER (délibération du Conseil Municipal du 4 Juin 1973). - Montant de la dépense : CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE Frs CFA (582 795 Frs).

ARRETE N° 60, en date du 27 FEVRIER 1974, relatif au paiement à Maître MACE d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur DAMBREVILLE Valentin Sipré (délibération du Conseil Municipal du 29 Mars 1973). - Montant de la dépense : VINGT CINQ MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX Frs CFA (25 570 Frs).

ARRETE N° 61, en date du 27 FEVRIER 1974, relatif au paiement à Maître MACE d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur PAYET Claude (délibération du Conseil Municipal du 16 Février 1973). - Montant de la dépense : TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENTS Frs CFA (35 400 Frs).